

ouvert à tous les Etats, contenant des mesures destinées à s'assurer en premier lieu que ses conditions seront intégralement respectées et en second lieu que les explosions nucléaires à des fins pacifiques ne conféreront pas d'avantages dans le domaine des armements". Si un tel accord intervenait pour une période d'essai fixe, on pourrait le réviser à son échéance pour décider s'il devrait être prorogé ou transformé en un accord permanent regroupant tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

M. Jay s'est demandé comment on pouvait alléguer avec une quelconque crédibilité qu'un arrêt provisoire des essais menacerait la sécurité des Etats-Unis et de l'Union soviétique alors "qu'ils possèdent déjà des arsenaux nucléaires d'une telle envergure et que leur capacité respective de destruction est si grande qu'elle dépasse celle de tout autre Etat doté d'armes nucléaires".

#### Traité sur la non-prolifération

"Nous continuons tous d'être hantés par le danger que les armes nucléaires s'étendent à d'autres Etats", a affirmé le représentant du Canada. "Si l'on ne déploie pas d'efforts plus résolus pour parer à ce danger, nous aurons perdu toute chance, s'il en reste, de supprimer la menace d'une destruction nucléaire".

M. Jay a déclaré que le Traité sur la non-prolifération et son régime connexe de garanties de l'AIEA "demeurent les instruments de base du système de non-prolifération et le cadre le plus approprié pour la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire". Il a exposé les mesures prises, depuis la tenue en mai 1975 de la Conférence chargée de réviser le TNP, pour renforcer ce dernier, mais il a déclaré que le Canada demeurait "persuadé qu'on a négligé une bonne partie de ce qui aurait dû être fait".